

**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.



Édito

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

La rentrée a sonné pour tout le monde, y compris pour notre association, chacun a pu reprendre ses différentes activités après une période estivale qui, je l'espère, aura été bénéfique pour tous.

Au sein de la Délégation d'Ille-et-Vilaine, 2 principaux rendez-vous nous sont proposés :

- La 3^{ème} édition de l'opération HandiDon, dont l'objectif principal est la recherche de financements, qui appelle à la mobilisation de chacun ;
- L'Assemblée Départementale du 8 octobre prochain à laquelle vous avez tous été invités et qui permet des échanges, des débats d'actualités, des bilans d'activités, mais également des moments de rencontre et de convivialité.

Avec l'automne, l'ensemble des activités proposées par la Délégation a repris et nous vous invitons à découvrir ce riche panel (sur l'agenda publié sur le site www.ap35.com ou consultable à la Délégation).

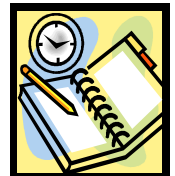
La participation de chacun est précieuse et vitale pour que notre Délégation reste dynamique. Je compte sur vous et vous souhaite un très bel automne.

Patrick Aubry,
Représentant suppléant du Conseil APF de Département.

Ne manquez pas :

- ◆ A la Une : loi travail (p.2), autonomie santé (p.4) aide sociale et PCH (p.5 et 6)
- ◆ Retour sur l'AG (p.10 et 11)
- ◆ HandiDon à la Délégation : théâtre et braderie (p.14)
- ◆ Les programmes des activités et loisirs (p.17)
- ◆ Spécial : Jeux Paralympiques (p.21 et 22)

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>



SOMMAIRE

Page 1 :

- ◆ **Edito , sommaire, agenda**

Pages 2 à 9 :

- ◆ **Actualités Nationales** : à la Une « Loi travail », le FIPHP, l'aide sociale... ; Brèves.

Pages 10 à 12 :

- ◆ **Infos nationales APF** : l'AG ; Outils et projets.

Page 13 :

- ◆ **Infos territoriales** : Handiparentalité ; MDPH...

Pages 14 à 17 :

- ◆ **Infos DD35** :
- Activités : braderies, HandiDon ;
- Groupes : Initiatives ; EPO ; Zoom sur le GR de Redon ;
- Agenda des sorties et activités ;

Pages 18 à 20 :

- ◆ **Journées Découvertes** : mégalithes de Locmariaquer et village de chaumières de Khérinet ;

Pages 21 et 22 :

- ◆ **Sports** : Pleins feux sur les paralympiades

◆ **Culture**

Page 23 et 24 :

- ◆ **Page jeux**
- ◆ **Infos pratiques.**

/ A LA UNE

• EMPLOI : LOI TRAVAIL, CE QUI CHANGE !

**La loi travail El Khomri a finalement été adoptée fin juillet.
Quoi de neuf pour les personnes en situation de handicap ?**



L'essentiel : congés supplémentaires, aménagements d'horaires, congés de proches aidants, aménagement des postes de travail, dispositifs d'accompagnement, accessibilité numérique, nouvelles missions des Cap Emploi...

La nouvelle loi « travail » autorise la **compensation en temps de repos** lorsque le temps de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail est majoré du fait d'un handicap. Elle prévoit **l'aménagement des horaires** de travail des aidants familiaux et des proches d'une personne handicapée et elle maintient le droit pour les Entreprises Adaptées d'employer des travailleurs handicapés en Contrat de Travail Intermittent (contrat zéro heure). Elle instaure un droit à **congés payés supplémentaires** de 2 jours pour le salarié ayant au foyer un enfant handicapé, sans limite d'âge, et crée un critère de priorité dans l'ordre de départ en congés en cas de

présence au sein du foyer d'un enfant ou d'un adulte handicapé avec cumul possible excédant 24 jours.

L'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant ouvre droit à un congé payé de 2 jours, et le **congé de proche aidant** est généralisé.

Les missions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) des entreprises privées englobent désormais l'adaptation et **l'aménagement des postes de travail**.

Le compte personnel de formation est étendu aux travailleurs en Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT) qui pourront également bénéficier d'un dispositif d'accompagnement vers l'emploi en milieu ordinaire. Dans un délai de 3 ans, les employeurs devront **rendre accessibles les logiciels** installés sur le poste de travail des personnes handicapées et permettre l'accès au poste en télétravail.

La loi régularise l'octroi, à partir du 1er janvier 2016, de **la prime d'activité** aux Allocataires Adultes Handicapés et l'instaure, à compter du 1er octobre 2016, pour les pensionnés d'invalidité ou de retraite à jouissance immédiate et les rentiers pour Accident du Travail ou Maladies Professionnelles qui travaillent.

Les Cap Emploi, chargés du placement en entreprise, traiteront également à partir de 2018 du maintien dans l'emploi, les services ad hoc (SAMETH) étant supprimés.

La visite médicale obligatoire lors de l'embauche d'un travailleur handicapé est remplacée par un **suivi médical individuel** adapté par le médecin du travail si le salarié fait connaître son handicap.



En attendant, la situation de l'emploi des personnes handicapées ne s'améliore pas : plus de chômeurs, périodes de chômage plus longues, moins d'apprentis...

Les derniers chiffres publiés fin juin par l'AGEFIPH montrent une augmentation du nombre de chômeurs handicapés, 486 258 fin mars 2016, soit 14 421 de plus qu'à fin septembre 2015. La durée de chômage des travailleurs handicapés a augmenté de 37 jours en un an, atteignant une moyenne de 799 jours. Le nombre d'apprentis (-11%) ou de bénéficiaires de contrats de professionnalisation (-19%) a baissé pendant les 12 derniers mois, celui des contrats aidés a augmenté de même que les placements en entreprises réalisés par les Cap Emploi qui atteignent 15 539 travailleurs (+9%). Les Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) ont réalisé 5 056 maintiens (+7%), alors qu'ils sont amenés à disparaître avec la nouvelle Loi Travail.

/ A LA UNE

• EMPLOI & FONCTION PUBLIQUE... CE QUI CHANGE !

Le FIPHFP fait peau neuve !

Dix ans après sa création, le FIPHFP est doté de nouveaux moyens d'actions

Un décret, publié le 12 juin dernier, vise à améliorer le fonctionnement du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le FIPHFP voit ainsi son champ d'action s'élargir et les modalités de son action évoluer

L'accessibilité n'est plus marginalisée

Les dépenses des employeurs en matière d'accessibilité des locaux professionnels et celles visant à favoriser l'accessibilité numérique des systèmes d'informations, de communication et de gestion développés dans le cadre de l'activité professionnelle, entrent désormais dans le cadre des interventions courantes du FIPHFP. Jusqu'à présent, elles relevaient de programmes exceptionnels.

Plus d'autonomie accordée aux Fonds

Désormais doté d'un pouvoir d'initiative, le FIPHFP peut notamment financer des actions d'informations et de sensibilisation des employeurs publics sur leurs obligations en matière d'emploi des personnes handicapées. Il pourra également financer directement les structures œuvrant à l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la Fonction Publique. Le FIPHFP devra toutefois composer avec ses ressources financières qui vont en s'amenuisant du fait de la baisse globale des contributions des employeurs.

Un recours direct possible par les agents

Les agents reconnus comme travailleurs handicapés pourront désormais saisir directement le FIPHFP (ex : pour l'aménagement des locaux professionnels)

Un mandat plus long et une organisation revue

En septembre 2016, le mandat des membres du comité national et des comités locaux (à l'exception des représentants des employeurs publics locaux) a pris fin. Les nouveaux membres vont être nommés pour une durée de 4 ans (au lieu de 3). La localisation des comités locaux va être adaptée à la nouvelle carte des régions avec le risque d'une charge de travail accrue et d'une diminution de la proximité.

Une cotisation alignée sur le secteur privé

À compter du 1er janvier 2017, de nouvelles règles vont modifier la cotisation due par les employeurs publics qui ne respectent pas l'obligation d'emploi (6%). Certaines dépenses ne pourront plus réduire cette cotisation. Comme dans le secteur privé, seul sera pris en compte le coût du travail fourni par les travailleurs handicapés de l'ESAT ou de l'entreprise adaptée en contrat de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec l'employeur concerné.



Le flop de la rentrée : 30 millions en moins pour le FIPHFP

La ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur a décidé de ne pas verser au FIPHFP la contribution de 30 millions d'euros due par l'Enseignement Supérieur au titre de son non-respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Cette somme sera laissée aux établissements universitaires afin de financer l'accroissement de leurs mesures de sécurité dès la rentrée. L'Enseignement Supérieur bénéficiait jusqu'à cette année d'un taux minoré de contributions au FIPHFP. Dans un communiqué du 6 septembre, l'APF a condamné cette nouvelle main-basse sur l'emploi public des personnes handicapées.



/ A LA UNE

● **RESSOURCES : L'aide sociale des départements en faveur des personnes handicapées.**

Frais d'hébergement et aide à la vie à domicile

Depuis 1983, les Conseils Départementaux (ex-Conseils Généraux) sont en charge de l'aide sociale aux personnes handicapées :

- frais d'hébergement en établissement sauf MAS (Maison d'Accueil Spécialisée pour adultes) et établissement pour enfants.
- aide à la vie à domicile : ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne), PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et aide ménagère.

Augmentation du nombre de bénéficiaires et des dépenses

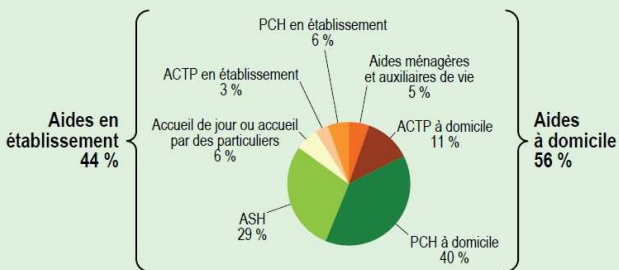
Une étude menée par la DREES (« Dix ans d'aide sociale départementale aux personnes handicapées 2004-2013 ») permet de voir comment les choses ont évolué depuis la loi de 2005 :

- le nombre de personnes handicapées bénéficiaires d'une mesure d'aide sociale départementale a beaucoup augmenté. On est passé de 250 000 à 450 000 en 10 ans ; le taux de personnes aidées passe de 4 pour 1 000 à 7 pour 1 000.

Le poids de la PCH et des hébergements

Pour l'essentiel, ces augmentations sont dues à l'introduction de la PCH. Pour autant, ce sont les frais d'hébergement en établissement qui continuent à représenter la part la plus grande des dépenses (64 %). Le taux de croissance des dépenses d'aide sociale aux personnes handicapées, très fort jusqu'en 2009, tend depuis à diminuer ou à se stabiliser. On observe sur la même période une tendance régulière à la baisse de la dépense par bénéficiaire.

Répartition des aides sociales aux personnes handicapées à domicile ou en établissement



Champ • France métropolitaine, situation au 31 décembre 2013.
Sources • DREES, enquête Aide sociale 2013.

- les dépenses sont passées de 3,8 milliards € à 7,3 milliards €, soit de 0,2% à 0,3% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Une disparité entre départements

Tous les départements n'orientent pas de la même façon leurs dépenses : ainsi, la hausse des dépenses d'aide à domicile concerne surtout les départements du Sud et de l'Ouest de la France (dont la Bretagne et l'Ille et Vilaine). La hausse des dépenses d'accueil en établissement s'applique, elle, le plus fortement dans les départements de l'Est et les départements d'Outre-Mer.

La CNSA a commandé une étude sur le coût des prestations d'aide à domicile

Menée sur un échantillon de 44 structures réparties sur 10 départements (dont les Côtes d'Armor), cette étude donne un coût moyen de l'heure d'intervention à domicile de 24,24 €. Une grande partie des écarts observés s'explique par la convention collective appliquée dans le service. Pour les personnes bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), les plans d'aide sont, en moyenne, de 72 heures par mois ; ils sont caractérisés par des durées moyennes importantes de gestes au corps et d'aide au repas. <http://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/resultats-de-letude-nationale-de-couts-sur-les-prestations-daide-et-daccompagnement-a-domicile>

L'Ille-et-Vilaine en exemple

Les deux évolutions peuvent aussi être menées en même temps. Ainsi, l'Ille et Vilaine est l'un des départements qui a le plus augmenté ses dépenses pour l'accompagnement à domicile tout en maintenant un niveau élevé de dépenses pour l'accueil en établissement.

/ A LA UNE

● RESSOURCES : LIFTING POUR LA PCH

Objectif : équité !

Madame Neuville, secrétaire d'état aux personnes en situation de handicap, a demandé à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) de lui faire connaître ses recommandations pour réviser la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Le rapport, attendu pour le 30 septembre, doit indiquer les mesures à prendre pour que les personnes handicapées soient traitées de façon équitable sur l'ensemble du territoire français.

Les domaines concernés

Les pistes d'amélioration envisagées par le ministère concernent :

- la mise en commun des heures d'aide humaine pour les projets d'habitat regroupé,

- l'aide à la parentalité,
- la suppression des barrières d'âge
- un éventuel toilettage des aides

Les préconisations doivent aboutir à des réorientations « *si possible à budget constant* ».

L'apport de l'APF

L'APF a été auditionnée pendant près de 3 heures par l'IGAS. Elle a profité de cette occasion pour aborder d'autres sujets sur le thème de la compensation même s'ils ne font pas, a priori, partie du périmètre de la mission mais qui posent un certain nombre de difficultés aux personnes et à leurs proches (la PCH pour les enfants, les tarifs et plafonds de la PCH, les baisses des plans d'aide, les pratiques des EPE, etc).

L'IGAS à la MDPH de Rennes



Un inspecteur de l'IGAS est venu à la MDPH de Rennes rencontrer les responsables et le président de la CDA pour en savoir davantage sur la mise en œuvre de certaines aides comme l'aide à la parentalité et le fonctionnement du fonds de compensation.

Les propositions de l'IGAS seront transformées, par la secrétaire d'état, en décisions qui auront un impact sur la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

Nous aurons donc certainement à revenir sur ce sujet dans un prochain numéro d'Han'dizou.

.....

LA PRIME D'ACTIVITE POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Les travailleurs handicapés qui touchent un faible salaire pourront bénéficier de la prime d'activité sous conditions et selon certaines modalités.

Cette prime est un complément de revenu pour les travailleurs d'au moins 18 ans, gagnant moins de 1 500 € par mois (pour un célibataire). Ainsi, une personne handicapée seule travaillant en milieu ordinaire dont le salaire est de 800 € nets par mois et qui perçoit une Allocation Adulte Handicapé (AAH) de 231 €, peut percevoir une prime d'activité de 136 € par mois. L'extension de cette mesure aux

travailleurs d'ESAT et aux bénéficiaires de rente « accident du travail » ou de pension d'invalidité se traduit par un élargissement de l'accès à la prime qui désormais concernera plus de 400 000 personnes malades ou handicapées qui travaillent mais dont les revenus restent modestes.

Malgré les demandes contraires de plusieurs associations, la prime d'activité versée aux travailleurs handicapés hébergés en foyer pourra être

intégralement récupérée au même titre que toute aide sociale.

Pour en savoir plus : il est possible de consulter, à la Délégation, la fiche technique éditée par l'APF ou vous rendre sur le site <https://www.caf.fr/visite-guidee/la-prime-d-activite>



■ ACTUALITES NATIONALES

/ EN BREF

● RESSOURCES

●● Pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap

L'APF a écrit à M. Touraine et à S. Neuville ; elle ne peut en effet se satisfaire de la stagnation des ressources des personnes allocataires de l'AAH (Allocation pour Adultes Handicapés) ou bénéficiaires d'une pension d'invalidité, du maintien sous le seuil de pauvreté d'une population dans l'incapacité de travailler du fait de la maladie ou du handicap.

L'APF réclame notamment : de porter le montant de l'AAH au moins au niveau du seuil de pauvreté défini par l'INSEE de revaloriser les compléments de l'AAH (complément de ressources et majoration vie autonome) qui n'ont pas bougé depuis plus de 10 ans d'augmenter le plafond donnant accès à l'aide pour l'acquisition d'une



complémentaire santé : à l'heure actuelle, en effet, les personnes qui perçoivent le complément de ressources sont 15 € au dessus du plafond et doivent donc payer au prix fort leur mutuelle.

●● Vie autonome : les réserves de la CNSA menacées

700 millions d'euros sont actuellement disponibles mais mis en réserve au Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Face aux ponctions répétées du gouvernement dans les budgets d'organismes sur lesquels il a autorité, les représentants des personnes handicapées ou

âgées au sein de la CNSA ont adressé une lettre ouverte au premier ministre lui demandant que les réserves financières de la CNSA soient rapidement consommées et qu'elles soient exclusivement affectées à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et des

personnes en situation de handicap. Ils relèvent également que les crédits alloués par la CNSA aux départements pour financer la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) n'ont pas évolué depuis 10 ans et que nombre de personnes handicapées n'en bénéficient pas.

●● Secteur privé : amputation de la contribution à l'AGEFIPH

Depuis septembre, les employeurs du secteur privé assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés pourront déduire de leur contribution à l'AGEFIPH les sommes qu'ils consacrent à l'élaboration d'un accord

d'entreprise, ce qui pourrait leur permettre de ne plus payer cette contribution pendant plusieurs années. L'objectif gouvernemental étant de tripler le nombre de ces accords, les moyens disponibles à la formation, l'insertion professionnelle

et le maintien dans l'emploi vont continuer à baisser puisque les employeurs signataires d'un accord d'entreprise ont la libre utilisation de l'argent qu'ils auraient dû verser pour ces missions.



●● Absence de coordination des régimes d'assurance invalidité

Ce manque de coordination pénalisait jusqu'ici les personnes qui avaient connues plusieurs régimes de protection sociale au moment de faire valoir leurs droits à une pension d'invalidité. Suite aux interventions de l'A.P.F. un

décret publié fin mai 2016 devrait mettre fin à cette injustice. Cependant cette mesure n'ouvre pas de droits à titre rétroactif pour les personnes pénalisées par la publication tardive du texte. L'APF étudie avec le service juridique la

question et adressera prochainement une note concernant les voies de recours éventuelles pour les personnes ayant fait valoir leurs droits entre 2011 et mai 2016.

■ ACTUALITES NATIONALES

/ EN BREF

● RESSOURCES

●● Un crédit d'impôts pour l'emploi d'aide à domicile



La prochaine loi de finances pour 2017 pourrait étendre aux personnes non imposables le crédit d'impôts pour l'emploi de personnels d'aide à domicile. Toutefois, les bénéficiaires d'une Prestation de Compensation du Handicap

(PCH) ou d'une Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ne devront déclarer que la différence entre le coût réel des aides humaines et la PCH ou APA perçue, le crédit d'impôt ne s'appliquant que sur le restant à payer.

●● HLM et aide au logement

Depuis le 1^{er} août, l'aide personnalisée (APL) ou l'allocation logement sera réduite ou suspendue aux bénéficiaires dont le loyer dépasse de 2,5 à 4 fois le montant du loyer plafond de leur zone d'habitation. Toutefois, cette mesure ne concerne pas les locataires handicapés qui perçoivent

l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), ni les familles qui perçoivent l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé, ni les personnes résidant en foyer (étudiants, personnes âgées ou invalides, jeunes travailleurs) ou en maison de retraite, centre de long séjour ou résidence sociale.



● INSTITUTIONS

●● Installation des CDCA



Une seule instance pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées

Les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) remplacent depuis

septembre les Conseils Départementaux Consultatifs des Personnes Handicapées (CDCPH) et les Comités départementaux des retraités et personnes âgées (Coderpa). Créés par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ils constituent une instance unique de concertation

locale regroupant les problématiques des personnes âgées ou handicapées. Composés de représentants d'associations et de l'administration, ainsi que d'organismes sociaux, ils seront présidés par le Président de chaque Conseil Départemental.

●● Exil en Belgique maintenu

En juin dernier, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, a infirmé l'arrêt de l'exil en Belgique d'adultes handicapés sans solution en France. Le fonds d'amorçage de 15 millions d'euros annoncé doit mettre fin aux départs

forcés en Belgique. Les départs relevant d'un libre choix de la famille ne doivent pas être bloqués. Le nombre de places adultes peut augmenter, dans le cadre d'un cofinancement de l'assurance maladie et des Conseils Départementaux.



Seul, le nombre d'enfants et d'adolescents placés en Belgique est gelé, l'enveloppe budgétaire étant fermée.

■ ACTUALITES NATIONALES

/ EN BREF

● EDUCATION

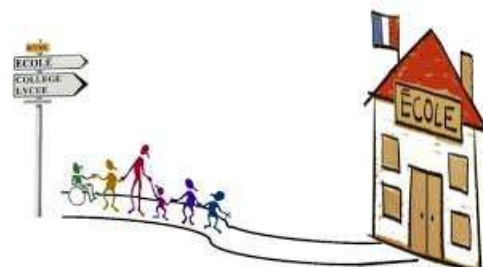
Baccalauréat 2016

Sur les 695 682 candidats inscrits à l'examen du baccalauréat en juin dernier, 32 709 ont bénéficié d'un aménagement des épreuves du fait d'un handicap ou d'une maladie invalidante. Ces candidats pourront demander la conservation pendant 5 ans des notes de leur choix obtenues à l'examen. Certains ont pu passer les épreuves orales en visioconférence, sans avoir à se déplacer dans un centre d'examens. La Langue des Signes Française n'a été proposée qu'à titre d'épreuve facultative.

Rentrée scolaire : 279 000 élèves handicapés

Le ministère de l'Éducation Nationale estime à 279 000 le nombre d'élèves handicapés qui ont effectué leur rentrée le 1er septembre dans les établissements scolaires publics et privés. Il estime à 33% l'augmentation du nombre de jeunes scolarisés dans le second degré. Effort supplémentaire, 2 900 postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont créés. 11 200 contrats aidés d'une durée temporaire seront

transformés pendant l'année scolaire en 6 400 emplois d'AESH. Rappelons toutefois que, selon un rapport du commissaire européen aux droits de l'homme, 20 000 enfants seraient laissés sans solution éducative, qu'un gros tiers de ceux qui sont scolarisés ne le sont qu'à temps partiel et que deux tiers des écoliers handicapés n'ont pas accès aux activités périscolaires.



● ACCESSIBILITE

Le Conseil d'État censure une disposition rétrograde qui supprimait les espaces de manœuvre !

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 décembre 2014 prévoyait que les Établissements Recevant du Public (ERP), attenants à un trottoir de moins de 2,80 m. avec une pente de 5% et une marche supérieure à 17 cm, étaient automatiquement exonérés de recherche de mise en accessibilité pour la déficience motrice. Les associations concernées, dont l'APF, s'étaient particulièrement élevées contre cet article qui ajoutait une nouvelle dérogation aux 3 motifs déjà existants : économique, technique et préservation du patrimoine. Début juillet, le Conseil d'État a censuré

cette disposition. Sa décision ayant un effet rétroactif, tous les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) déposés jusqu'à présent auraient dû être réexaminés mais, fin juillet, la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité a déclaré que les Agendas d'Accessibilité Programmée acceptés par l'Administration depuis plus de 4 mois sont définitifs et en conséquence resteront valables.

Rénovation de l'exception culturelle en matière d'édition

La loi, adoptée fin juin, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a étendu l'exception existante aux droits d'auteur dont bénéficie l'édition de livres adaptés aux personnes handicapées, à un plus grand nombre d'établissements culturels : bibliothèques, archives, centres de documentation, espaces culturels multimédia. Les éditeurs sont désormais tenus de déposer les livres scolaires dans un format numérique à la Bibliothèque Nationale de France. L'édition adaptée reste toutefois une activité non lucrative, ce qui entraîne un accès gratuit au livre adapté que son format soit physique ou numérique.



▣ INFOS NATIONALES APF

• **L'Assemblée Générale de Clermont-Ferrand, le 24 juin 2016**

Moment fort, s'il en est, dans la vie associative, l'Assemblée Générale 2016 de l'APF a réuni environ 400 personnes. Patrick Aubry y représentait notre Délégation. Voici son compte rendu :

Les 400 participants ont été accueillis par la représentante du CAPFD du Puy-de-Dôme. Madame Bonet, adjointe au maire, est ensuite venue témoigner de ce que fait la ville de Clermont-Ferrand sur le plan de l'accessibilité : la commission d'accessibilité fonctionne et les représentants de l'APF sont écoutés dans un esprit de collaboration constructive (ce qui n'empêche pas d'être vigilant!).

Rapport moral, rapport d'activités et rapport financier

Le rapport moral a été présenté par Alain Rochon, président de l'A.P.F. Il a attiré l'attention sur certaines questions :

- éléments de satisfaction de l'A.P.F. : le recul des députés sur la réforme de l'AAH et la professionnalisation du métier d'auxiliaire de vie en milieu scolaire
- déception sur l'accessibilité universelle : nous devons rester mobilisés pour faire avancer notre revendication d'une société inclusive.
- points de vigilance : la santé loi sur le vieillissement et la dépendance ; l'offre de service médico-sociale ; et la mise en œuvre du rapport « zéro sans solution » (préconisations de M.-S. Desaulle)

Le rapport d'activités a donné l'occasion à Prosper Teboul de mettre

en avant certains chantiers menés par l'A.P.F.

- respect des usagers en établissement (convention avec les directeurs de structure)
- mise en place des CEPOM régionaux
- évolution de l'organisation : passage de 17 à 12 régions (pour suivre le nouveau découpage régional adopté par la République Française) ; évolution des Délégations, création des territoires et de la fonction de DT2A.

Lors de la présentation du rapport financier, Jean-Manuel Hergas a souligné que les efforts accomplis commencent à donner un résultat positif : les finances ne sont plus dans le rouge (mais les efforts doivent être maintenus).

Ces trois rapports ont été approuvés par la salle (vote) de même que les motions présentées par les Commissions Nationales.

Le rapport annuel 2015 et son encart « l'APF en bref » sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de l'APF : <http://www.apf.asso.fr/left-presentation/left-presentation-rapports-annuels>. Les adhérents les recevront également, en version papier ou électronique, début octobre.

Suivi des travaux en cours

Présentation de l'évolution des Commissions Nationales
Projet de création d'un observatoire de la démocratie présenté par Jacques Zeitoun
Révision des textes fondamentaux (charte, statuts, règlement intérieur). Pascale Ribes présente l'avancement de la démarche en lien avec les instances départementales et régionales qui devrait trouver son aboutissement en juin 2017 par un vote des adhérents.

Thèmes et débats pour préparer l'année qui vient

Thème 1 : L'évolution des Délégations
Thème 2 : La défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille
Thème 3 : L'environnement accessible à tous
Thème 4 : La visibilité de l'A.P.F.

Ces 4 thèmes avaient été proposés au débat en vue de préparer cette AG. Ils ont donné lieu à des contributions (45) envoyées au siège de l'A.P.F. avant l'A.G. par les CAPFD et les CAPFR. Le jour de l'A.G. Ils ont été présentés et illustrés par des témoins issus de différentes régions.



▣ INFOS NATIONALES APF

• L'Assemblée Générale de Clermont-Ferrand, le 24 juin 2016

Quelques grincements de dents...

C'est le premier thème qui a donné lieu aux débats les plus vifs et fait grincer bien des dents. Les prises de paroles de certain(e)s adhérent(e)s montraient un mécontentement face à la direction et au CA et l'ambiance était parfois tendue :

- le Directeur n'est plus présent qu'à mi temps dans la Délégation.
- il est surchargé de

travail

- la situation actuelle c'est le manque de disponibilité des salariés auprès des adhérents ; une perte dans la proximité du Directeur et de l'équipe
- certains militants craignent de voir l'accompagnement dans leur représentation baisser de qualité

Les représentants du CA promettent qu'une évaluation de cette nouvelle organisation des Délégations sera faite en

2017 et là, nous pourrons en faire le bilan et pointer ce qui marche et ce qui ne fonctionne pas.

Patrick Aubry



• Démocratie et innovation

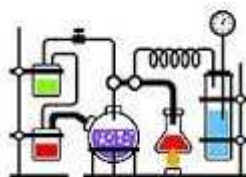


L'observatoire de la démocratie à l'APF va se mettre en place.

Sa création a été approuvée par l'Assemblée Générale de juin dernier. Il sera composé de 5 adhérents (tirage au sort en novembre parmi les 13 adhérents proposées par les Conseils de régions), 2 salariés des actions associatives (tirage au sort parmi les 12 proposés par les Directeurs de région) et de 3 ou 4 personnes qualifiées.

Cet observatoire vise à doter l'Association d'un

organe indépendant et permanent relatif à son fonctionnement démocratique interne. Il présentera ses observations sur les pratiques et ses préconisations, chaque année, lors de l'Assemblée Générale.



APFLAB, le laboratoire APF de l'innovation a été lancé.

En juin dernier, l'APF a lancé une nouvelle dynamique : le laboratoire APF de l'innovation. Cette démarche veut accompagner les évolutions portées par l'Association pour renforcer ses actions associatives. Les projets seront soutenus financièrement et leurs porteurs (acteurs dans les Délégations) accompagnés collectivement à travers une plate-forme collaborative. Les projets doivent porter sur l'un des domaines du plaidoyer de l'APF « pour une société ouverte à tous et solidaire ». La présélection des initiatives se fera en octobre et novembre 2016, la sélection des projets lauréats aura lieu du 15 janvier au 15 février 2017. L'animation du labo APF de l'innovation sera active de février 2017 à février 2019.

▣ INFOS NATIONALES APF

#2017
Agir ensemble

Pour une société solidaire, ouverte à toutes et à tous

Plateforme #2017Agir ensemble : c'est parti !

En vue de la Présidentielle et des Législatives de 2017, l'APF a lancé la plate-forme collaborative :

« #2017agirensemble », ouverte à tous les acteurs APF et plus largement à tous les citoyen(ne)s, pour construire ensemble les propositions que notre Association portera auprès des candidats aux prochaines élections. Parce qu'avec des millions de citoyen(ne)s, les personnes en situation de handicap partagent un grand nombre de problèmes : le pouvoir d'achat, la santé, l'accessibilité..., l'APF propose un engagement collectif pour trouver ensemble des solutions. Afin de soutenir la mobilisation et développer le débat citoyen, des « ateliers relais » vont être mis en place. Rendez-vous sur www.2017agirensemble.fr « pour une société solidaire, ouverte à toutes et à tous ».

• NOUVEAUX OUTILS ET PROJETS

Un label pour garantir la qualité des services associés à la délivrance d'une aide technique !

L'APF a initié avec le FEDEPSAP (Fédération de Syndicats de Prestataires d'Aides Techniques) un groupe de travail pour travailler sur la question de la qualité des services rendus par les prestataires/distributeurs tout au long du parcours de la délivrance d'une aide technique. Onze organisations ont rejoint le groupe.

Après 1 an de travaux, le dispositif de labellisation est lancé. Le groupe a confié le déploiement de la labellisation des services à Handéo.

En parallèle, Handéo'scope, le baromètre de l'observatoire national des aides humaines, a été lancé. Ce baromètre s'adresse à tous les acteurs du handicap et aux partenaires. Il permet de mieux comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et des personnes âgées qui utilisent des aides techniques.

La plateforme crowdfunding APF : un nouvel outil de financement participatif

Dans le cadre du développement de la collecte de dons en ligne, une plate-forme de crowdfunding (financement participatif) a été mise à disposition des groupes, Établissements et Délégations APF sur le site : solidaires.apf.asso.fr.

Campagne d'été de l'APF sur Radio-France : les acteurs de l'Association ont pris la parole !

A travers plus de 165 passages sur les antennes de France Inter, France Info et France Bleu, les adhérents, élus, bénévoles et salariés ont parlé des actions qu'ils mènent au quotidien et dans toute la France en faveur des personnes en situation de handicap. Cette campagne permet à l'APF d'augmenter sa notoriété et, par ses appels aux dons et legs, de poursuivre ses actions. *Versions vidéo de ses spots à retrouver sur la chaîne Youtube de l'APF.*

HANDIDON

Handidon, mobilisez-vous !

La 3ème édition du grand jeu national de l'APF, parrainé par

Thierry Beccaro, a été lancée le 1er septembre et durera jusqu'au 1er décembre 2016. 17 tirages régionaux auront lieu le 8 décembre et un tirage national le 15 décembre. Vous pouvez vous procurer des carnets de tickets dons à 2 € (carnet de 10 tickets, soit 20 € le carnet) auprès de la Délégation il a participé aux opérations prévues dans ce cadre (voir p.14).

BIP BLOG D'INFORMATION DES PARENTS
D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



JNP 2016

Les journées nationales des parents d'enfants en situation de handicap se dérouleront les 25,26 et 27 novembre 2016 à Arcachon, sur le thème :

« **Le lieu de vie : un idéal possible entre rêve et réalité** ».

Toutes les infos sont disponibles à la Délégation ou sur son site : <http://apf35.com/parents-enfants-handis.php>

INFOS TERRITORIALES

/ FOCUS

• Handiparentalité : une expo-photos pour témoigner



L'association Handiparentalité a concrétisé son projet d'exposition photos itinérante sur la parentalité des personnes handicapées : « C'est votre enfant ? Sur les chemins de l'handiparentalité ». 5 mamans en situation de handicap racontent leur quotidien, leur vie de

femme et leur vie de mère, leur organisation et leurs astuces, leur grossesse et leur accouchement, leur vie professionnelle, leur bonheur mais aussi leurs difficultés. L'objectif est de sensibiliser le grand public et les professionnels de santé sur le vécu de parents handicapés et d'évacuer les préjugés sur l'impossibilité d'être handiparent. Cette exposition/débat a été présentée lors du festival



de photoreportage Barrobjectif qui s'est déroulé du 17 au 25 septembre à Barro (Charente-Maritime), et a été à l'affiche de la fête « Bouge Ta Famille », à Cadillac (Gironde) le 24 septembre dernier.

• Le collège Surcouf à St Malo a-t-il fait sa dernière rentrée ?

Le 8 juillet dernier, malgré une forte mobilisation des parents, le préfet d'Ille et Vilaine a entériné l'arrêté de fermeture du collège Surcouf à la rentrée 2017 décidé par le Conseil Départemental en juin dernier. La Ville de Saint-Malo

a déclaré qu'elle allait exercer un recours devant le tribunal administratif contre cet arrêté préfectoral.



Manifestation des parents



Les lundis de la MDPH 35

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) a initié des nouveaux Lundis de la MDPH sur le thème : « travailler en ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) et être accompagné par un SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) ». Le prochain lundi aura lieu le 21 novembre 2016, de 14h00 à 17h00, à l'ESAT « Bourguevreuril » à Cesson-Sévigné.



Recyclage solidaire

Ne jetez pas Han'dizou ! Déposez les exemplaires lus dans les salles d'attente de votre médecin, dentiste ou kiné... et participez ainsi à communiquer sur nos activités en plus de ce geste citoyen ! MERCI.

NUMEROS UTILES :

Des parents d'enfant en situation de handicap* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 16 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)

■ INFOS DELEGATION 35

/ ACTIVITES

• QUOI DE NEUF A LA DELEGATION ?

•• Arrivée d'une nouvelle salariée

Depuis juillet 2016, Nadine Jeunet a intégré l'équipe des salariés de la Délégation. Elle est comptable et a la charge de la comptabilité et de la paie des Délégations de Rennes (35), Plérin (22), Quimper (29), Brest (29) et Vannes (56).

•• Braderies

Braderie de Saint Malo

La 6^{ème} braderie de l'année a été organisée le 5 août dernier à Saint-Malo. L'énergie et la motivation de chaque participant ont été récompensées par d'excellents résultats sur l'ensemble des stands : livres, bijoux, rétro, cuirs, vêtements, jouets, vaisselle, tableaux. La recette brute récoltée s'élève à 8 891 €.

Braderie HandiDon

Dans le cadre de l'opération HandiDon, la Délégation organise, pour financer ses activités, 2 grandes braderies aux livres, le 16 octobre à la Halle Martenot et le 19 novembre Dalle du Colombier. Nouveauté cette année : pour la

braderie du 16 octobre, il y aura un stand « musique classique » avec livres et CD. Un ticket HandiDon sera offert à partir de 2 € d'achat. Avant ces dates, une grande collecte de livres est mise en place à la Délégation (40 rue Danton à Rennes).

N'hésitez pas à venir y déposer vos livres pour leur donner une seconde vie : un ticket HandiDon est offert à partir de 5 livres donnés. Autre nouveauté cette année : un reçu fiscal pourra être délivré pour l'achat d'un carnet complet HandiDon (20 €). Nous vous invitons également à diffuser ces informations à vos proches et à les inviter à nos braderies.



Dates des prochaines braderies organisées en 2016

- **16 octobre** : Halle Martenot, à Rennes ;
- **19 novembre** : Dalle du Colombier à Rennes ;
- **26 novembre** : dans les locaux de la Délégation, à Rennes.

•• Handidon invité au théâtre

Pratiquant le Théâtre amateur, Nadine Jeunet, nouvelle comptable à la Délégation nous propose un partenariat, dans le cadre d'HandiDon, avec son association "Accro'théâtre". Venez vous détendre, passer un bon moment en allant voir l'une des représentations de la pièce « Place aux chaussons » à Pléchâtel les 22-23-28-29 et 30 Octobre prochains. Vente de billets au prix de 7 € (dont un ticket Handidon) à la Délégation auprès de Catherine. Vous pouvez également nous aider à communiquer autour de ce partenariat. Nous vous en remercions à l'avance.



1 Ticket HANDIDON acheté à 7 €
Vous donne une entrée pour le théâtre + 1 livre
ticket à retirer à l'APF Rue DANTON à RENNES



Visites à domicile

Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre Délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n°02.99.84.26.66.

■ INFOS DELEGATION

/ GROUPES

● GROUPE INITIATIVE : MOBILISATION ET SENSIBILISATION

Le mois du handicap

L'information principale de la rentrée, pour le Groupe Initiatives, est la participation au « Mois du Handicap » organisé par la commune de Noyal Chatillon sur Seiche en Octobre. Il s'agit d'un temps fort organisé par la municipalité à laquelle participe l'APF. Notre association va y animer des temps de sensibilisation auprès de 2 écoles ainsi qu'auprès des agents communaux et du grand public, un parcours en fauteuil, un vernissage expo photos, une promenade en vélos pousseurs.

Action de sensibilisation au lycée Saint-Martin

Patrick Aubry, membre du Groupe Initiatives et participant à cette action, nous en parle :

Nous avons été sollicités par les élèves du lycée St-Martin, à leur initiative, pour envisager ensemble une sensibilisation sur le thème de l'accessibilité. Cette action s'est déroulée, sur une après-midi, le 4 mai dernier. Des membres du Groupe Relais de Saint-Malo sont venus nous rejoindre pour se familiariser avec une action de sensibilisation.

L'après-midi s'est déroulée en 3 temps :

- Un premier groupe a présenté l'enquête réalisée par les élèves. Cette présentation a été suivie d'un échange grâce à une boîte à questions.
- Un second groupe a organisé un parcours fauteuil en ville.
- Un temps de convivialité a clôturé cet après-midi.



● LES AVENTURES DU GROUPE ENTRAIDE POLIO OUEST (EPO)

Nous sommes le 13 septembre, tout est bouclé, notre sortie est prévue pour le vendredi 16, au programme balade en bateau dans la rade de Saint Malo, déjeuner à Dinard et visite au barrage de la Rance.

Et pourtant.....arrive l'inattendu, l'incroyable, nous n'avons plus de pilote pour le bateau !

Qu'à cela ne tienne, une charmante dame accepte au pied levé de nous accueillir sur son « bateau taxi » et de mettre tout en œuvre pour nous faciliter l'accès.

Malgré une mer quelque peu agitée, quelle belle balade en mer avec cette Capt'ain aux mille histoires locales et truculentes ! Entre vue extraordinaire sur Saint Malo, sur les villas dinardaises Belle-Epoque, la beauté des



Embarquement sur la Métis

paysages et la chaleur de la prise en charge, un petit casse-croûte surprise nous a permis de tenir la mer.

Un moment de partage

De l'avis général, « Nous n'avons pas perdu au change pour notre balade en mer au contraire ! » Tous d'accord, pour un rendez-vous l'année prochaine pour une autre aventure.



■ INFOS DELEGATION

/ GROUPES

• GROUPES RELAIS

Ce trimestre, zoom sur le Groupe Relais de Redon

Depuis plusieurs mois, Claire Barbu, stagiaire à la Délégation, consacre une grande partie de son temps au suivi du Groupe Relais de Redon, elle nous a dressé un tableau des activités du groupe en cette période de rentrée.

Malgré quelques départs au cours de l'été, le groupe a continué à s'étoffer grâce, en particulier, aux nouveaux arrivants de l'APEA. Chaque « café papote » rassemble 6 ou 7 personnes qui fréquentent régulièrement ces réunions ; 4 ou 5 autres, qui ne peuvent être

aussi assidues suivent les activités du groupe grâce aux comptes-rendus envoyés par Claire Barbu.

CAFÉ PAPOTE



L'opération « accéder7exister » qui devait avoir lieu le 14 septembre dernier a été annulée à la demande de la mairie de Redon. Une commission communale

d'accessibilité doit avoir lieu en octobre à Redon, le groupe souhaite profiter de cette échéance pour reporter son action.

Le 26 octobre, autre événement : une soirée sous la forme d'un théâtre forum animé par la compagnie « Instants ». Après avoir rencontré Claire et les membres du Groupe Relais, les acteurs de la compagnie préparent des saynètes sur l'accessibilité universelle, sur le regard porté sur les personnes en situation de handicap, etc. Les saynètes seront dévoilées le 26 octobre : elles devraient déboucher chez les spectateurs sur des échanges, une réflexion et des évolutions dans la façon d'être ou d'agir. Le plus large public va

être invité à cette séance qui pourrait être un grand moment : élus de la Communauté de Communes, élus de la Ville, professionnels des structures sociales, et, bien sûr, tous les citoyens intéressés par cette manifestation.

Claire Barbu quitte ses fonctions le 25 novembre à la fin de son stage à la Délégation. Elle a beaucoup fait pour dynamiser le groupe de Redon. Guillaume, un membre très actif du café papote, prendra sa suite avec un appui ponctuel de Cécile. Ainsi tout ce qui a été construit depuis plusieurs mois pourra se poursuivre.

LE FLOP DE LA RENTREE

Handicap et accessibilité en Bretagne : Redon, la Ville critiquée

Les personnes en situation de handicap (résidents des APEA de Redon), en colère, critiquent l'inaction de la mairie de Redon. Ils soulignent le manque de communication avec les élus et demandent la réalisation « d'un plan de circulation dans la commune », afin de pouvoir se déplacer « sans danger ». (*témoignages sur le blog bretagne-handicap.over-blog.com*).

HANDICAP : REDON N'EST TOUJOURS PAS ACCESSIBLE



Même si des efforts ont été réalisés, la ville de Redon n'est pas facilement accessible aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant. P4 et 5.

Actualités des Groupes Relais

Redon : mobilisation Accéder7exister (date reportée) et Théâtre forum en octobre

Saint Malo : mobilisation Accéder7exister le 12 Septembre avec la caravane de l'accessibilité dans Saint-Malo intra-muros

Fougères : reprise des actions de sensibilisations.

■ INFOS DELEGATION 35

/ AGENDA



Toutes les activités de la Délégation ont repris avec la rentrée, inscrivez-vous vite...

• Les ateliers en octobre

- ◇ **L'atelier pâtisserie** : le 11 octobre ;
- ◇ **L'atelier cuisine et repas** : le 25 octobre ;
- ◇ **Les ateliers peinture et relaxation** : les 7, 14, 21 et 28 octobre à la Délégation ;
- ◇ **Les activités de sports et loisirs** : les 7, 14, 21 et 28 octobre à la salle Ory ;
- ◇ **L'atelier écriture** : les 5, 12, 19 et 26 octobre à la Délégation ;
- ◇ **L'activité vélo couché** : les 8 et 22 octobre, RV à la Délégation.

• Le Groupe Amitié

Le Groupe Amitié se retrouve, autour de jeux de société, tous les lundis (sauf fériés) de 14h00 à 17h00, à la salle Ory (près du Foyer G. d'Achon).



• Les sorties et balades d'octobre



- ◇ Sortie bowling : le 6 octobre ;
- ◇ Journée découverte à la Michaudière à Bagnoles de l'Orme : le 13 octobre ;
- ◇ Soirée Mac Do et cinéma : le 14 octobre ;
- ◇ Sortie au musée de l'automobile à Lohéac : le 20 octobre ;
- ◇ Soirée crêperie à l'Épi de Blé : le 28 octobre ;



• Agenda des groupes en octobre

- ◇ Participation du Groupe Initiatives au « Mois handicap » organisé à Noyal Châtillon sur Seiche en octobre : actions de sensibilisation scolaire, vernissage expo-photos, sensibilisation des agents communaux, parcours en fauteuil, promenades en vélos pousseurs...
- ◇ Réunion du Groupe Relais de Saint-Malo le 13 octobre,
- ◇ Réunion du Groupe Relais de Fougères le 11 octobre,
- ◇ Réunion bilan et projets du café Papote de Redon le 12 octobre,
- ◇ Réunion de secteur à Plélan le Grand le 19 octobre.



L'Assemblée Départementale sera organisée le Samedi 8 Octobre 2016 à l'IEM Handas à Chartres de Bretagne.

Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66). Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf35.com.

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron et Claire Barbu pour les loisirs, René Lefeuvre pour les Journées Découvertes et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

■ INFOS DELEGATION

/ ACTIVITES

● JOURNEE DECOUVERTE DU SITE MEGALITHIQUE DE LOCMARIAQUER (56) LE 30 JUIN 2016

En route pour découvrir le site de Locmariaquer !

On m'avait dit : « Le 20 Juin c'est l'été ». N'y aurait-il pas un problème de date car on se croirait en automne aujourd'hui. Bon, on y va quand même voir ces gros rochers ?

Après un bon repas dans une bonne ambiance, comme d'habitude, nous nous dirigeons vers le site de notre visite. Nous sommes accueillis par un guide, très gentil et connaissant bien son sujet. Nous commençons notre voyage en découvrant une exposition, à ciel ouvert, de grandes cartes postales illustrées par les mégalithes et écrites par des élèves de CM1 adressées à des soldats de la grande guerre ou à leurs familles. Ce sont des correspondances imaginaires, des histoires de famille du golfe, etc.

Pourquoi le grand menhir a-t-il été brisé ?

Nous nous dirigeons vers un immense bloc de pierre couché « Le grand menhir brisé », érigé en 4 500 ans avant notre ère. C'est un énorme bloc de granit de 20 mètres de long et de 300 tonnes. Il s'agit de la plus grande stèle

connue en Europe. Il gît en 4 morceaux. Dressé, il mesurait 18,5 m. de haut. Ce bloc fut transporté sur plusieurs kms par les hommes du néolithique sans que nous ayons la certitude sur la technique de transport utilisée. Il se peut qu'il ait été transporté sur l'eau grâce aux courants du golfe puis, sorti de l'eau et roulé sur des troncs d'arbres graissés. Ces hommes l'auraient ensuite fait basculer dans une fosse puis redressé à l'aide de leviers et de chèvres en bois et calé par des pierres et de la terre. Un symbole apparaît sur la pierre. Cela ressemble à une charrue ou un cachalot. Les gens de l'époque étaient initiés pour lire ces symboles mais nous avons perdu cette connaissance et ne pouvons qu'interpréter sans certitude. La chute de cette grande stèle est-elle accidentelle (peut-être un tremblement de terre au 13^{ème} siècle) ou volontaire ? Le mystère reste entier.

Le « dolmen de la table des marchands » ou quand nos ancêtres respectaient leurs morts !

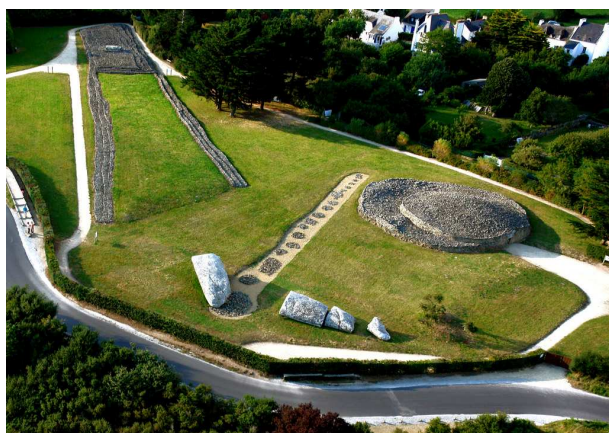
Continuons notre voyage : voici le « Dolmen de la table des marchands ». Construit vers 3 900 ans avant notre ère, cet ensemble a été utilisé jusqu'aux débuts de l'âge du bronze, aux alentours de 2 000 av. J.C. C'est une tombe collective

avec les corps des défunts accompagnés d'objets et d'offrandes. Le cairn, qui enveloppe la sépulture, est destiné à cacher la tombe aux yeux des vivants. Il est fait de pierres sèches sans mortier. La taille des dolmens variait en fonction de l'importance du défunt. Nous y pénétrons pour

Le saviez-vous ?

Les Celtes payaient avec du sel, considéré plus tard comme l'or blanc des Ducs de Bretagne. Les Gaulois faisaient déjà des lingots de sel (8^{ème} siècle av. J.C.) et s'en servaient comme monnaie. Les légionnaires étaient payés avec un petit sac de sel d'où le nom de « salaire » puis « solde du soldat ».

découvrir les symboles gravés au plafond et sur les murs. Il nous faut baisser la tête pour entrer dans cet ossuaire. À l'époque de nos lointains aïeux, cela constituait une marque de respect. De nombreuses gravures, en forme de croissant, sur les parois, matérialiseraient le rayonnement spirituel de la divinité. Sur la partie centrale, au fond du dolmen, on distingue 52 crosses dirigées à l'Est et à l'Ouest. Elles représentent peut être le pouvoir de la divinité et, aussi, la fonction sacerdotale des prêtres. Un enfant touriste y a vu un champ de blé, pourquoi pas ? Au plafond, on devine une hache emmanchée, une crosse et la partie inférieure d'un bovidé. Au solstice d'hiver le soleil entrait et éclairait ce dolmen.



Vue globale du site

■ INFOS DELEGATION

/ ACTIVITES

● JOURNEE DECOUVERTE DU SITE MEGALITHIQUE DE LOCMARIAQUER (56) LE 30 JUN 2016 (suite)

Le « Tumulus d'Er Grah », une sépulture de taille pour un puissant du néolithique...

Pour terminer notre voyage, nous nous dirigeons vers le « Tumulus d'Er Grah » (ou Er Vinglé « la carrière » en breton). Ce gigantesque monument mesure 140 m. de long. C'est un tombeau individuel, on n'y entre pas, il n'existe ni porte ni fenêtre. Vu la longueur du tombeau, la personne enterrée devait être importante et dominatrice. Ce tumulus a été construit en plusieurs fois entre 4 500 ans et 4 000 ans avant notre ère. Il est d'abord composé de plusieurs petits cairns circulaires pour une personne et 2 bovins, puis d'une petite chambre funéraire entourée d'un

cairn circulaire, enfin, deux extensions constituées de murets de pierres ont porté la longueur totale du monument à 149 m. A l'intérieur, les archéologues ont retrouvé des trésors de pierres polies, des pierres de collier (jade) et pierres

de haches, un plat creux en céramique, des outils en silex. Au vu de ce trésor qui valait une fortune à l'époque, le défunt devait être une personne très riche.

PETIT LEXIQUE

Cairn : monument en pierre recouvrant des sépultures.

Chèvre : appareil de levage composé de 3 poutres disposées en pyramide triangulaire.

Dolmen : (« table de pierre » en breton) chambre parfois accompagnée d'un couloir funéraire et limitée par des pierres horizontales.

Mégalithe : du grec « méga » (grand) et « lithos » (pierre). Il s'agit donc d'une grosse pierre.

Menhir : mot breton signifiant « pierre longue »

Tumulus : butte artificielle recouvrant une ou plusieurs sépultures et composée d'un mélange de pierres et de terre. Selon les proportions de ces matériaux, on parle de tertre (terre) ou de cairn (pierre).

● JOURNEE DECOUVERTE DU 21 JUILLET 2016 AU VILLAGE DE KERHINET A SAINT LYPHARD (44)

En voiture !

Allez, en route pour la dernière sortie avant les vacances. Le grand Chef est absent et on espère qu'il sera de retour parmi nous très rapidement.

Après quelques petits tracassés, nous embarquons vers une nouvelle destination. Au cours du voyage nous apercevons le château de la Bretèche. Dans le car, fuser de toutes parts des : « C'est magnifique » « Que c'est beau » !

La Bretesche : un château de contes de fées !

C'est un bâtiment médiéval, construit au 14^{ème} siècle, situé près de Missillac. En 1926, le château est classé au titre des monuments historiques ainsi que ces abords en 1943. En 1965, le château

est vendu à une société immobilière qui le divise en appartements revendus séparément à des particuliers. Les dépendances du château sont transformées en hôtel-restaurant de luxe et son parc en golf de 18 trous. Un restaurant étoilé Michelin et un Spa complètent le Domaine de la Bretesche.

Ancienne résidence de la Baronnie de la Roche Bernard et ancien foyer du protestantisme, ce château a des allures de conte de fées.



■ INFOS DELEGATION

/ ACTIVITES

● JOURNEE DECOUVERTE DU 21 JUILLET 2016 AU VILLAGE DE KERHINET A SAINT LYPHARD (suite)



Récolte du chaume

La Brière, terre de légendes aux 3 000 chaumières...

Aux abords de Saint Lyphard, nous découvrons de charmantes maisons aux toits de chaume et d'autres « C'est chouette ! » ou « c'est de toute beauté ! » fusent à nouveau. Après quelques démêlés avec le gérant des calèches touristiques, peu enclin à partager son territoire, nous nous dirigeons vers le restaurant où nous dégustons un repas qui ravit nos papilles. Nous reprenons ensuite la route pour le village de Kerhinet situé à proximité des marais de grande Brière, des marais salants de Guérande et de la baie de la Baule. Arrivés à destination, notre « chef de file », qui remplace vaillamment le grand chef René, distribue des bobs à la ronde pour, dit-elle, que le soleil ne « nous tape pas sur la tête » !

Nous voici au cœur de la Brière... Quelques 10 000 ans avant notre ère, ce vaste marais était une forêt peuplée de chênes. La forêt devient un marécage il y a environ 4 500 ans. L'amalgame du bois et de la végétation marécageuse

donna la tourbe. En Brière, jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, on vivait au rythme du marais : la pêche et la chasse pour se nourrir, les roseaux pour couvrir les toits des maisons et la tourbe pour se chauffer.

Kerhinet, un village de chaumières réhabilité.

La plupart des chaumières étaient en ruines mais ce village a été restauré, à l'identique, à partir de 1973. Nous y pénétrons, sous le soleil, par une large allée fleurie et nous trouvons un hameau de 18 chaumières dont certaines sont encore habitées. Nous découvrons ainsi l'habitat traditionnel de Brière dont le toit est fait de chaume (le roseau autrefois prélevé dans les marais). Les chaumières blotties sous leurs toits de roseaux ne laissent pas indifférents. Chaque jeudi, en été, le village prend un air de fête grâce au marché des produits du terroir. Nous longeons des stands où sont présentés différents miels, vins, cidres, pâtés, etc. Quelques dizaines de promeneurs sont attablés et dégustent les produits locaux.

Nous déambulons dans les rues en prenant le temps de contempler ces chaumières. Dommage que beaucoup ne soient pas accessibles car il aurait été intéressant de découvrir les intérieurs, témoins de la vie quotidienne des Briérons. Ce village est également doté de 2 fours à pain, d'un puits, d'un lavoir et d'une

chaumière des Saveurs et de l'Artisanat. Hélas, nous

Le saviez-vous ?

Le chaume a une durée moyenne de vie de 30 ans. La longévité d'une toiture est liée à sa pente, à son exposition et à son environnement. C'est impressionnant de voir la façon dont les roseaux sont posés pour former le toit. Combien d'heures de travail pour cela ? Mystère...

ne les avons pas vus : où donc se cachaient-ils ?

Fin du voyage...

Après avoir aspergé quelques participants, même les récalcitrants, avec le brumisateur, nous avons repris le chemin du retour tranquillement. Comme d'habitude, il y a eu beaucoup de convivialité et d'entraide entre tous les participants. Retour plutôt calme, contrairement à d'autres fois, mais peut être que le soleil avait abattu quelques uns de nos congénères !!

Merci à vous tous pour l'aide et le soutien que vous m'avez apportés en l'absence de notre Chef bien aimé. Bonnes vacances à tous et à bientôt pour de nouvelles aventures.



Chaumière de Kerhinet

■ SPORTS

● PAGE SPÉCIALE SUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE RIO 2016

La France termine 12^{ème} aux jeux paralympiques de Rio (16^{ème} à Londres en 2012). Néanmoins s'il y a eu plus de titres paralympiques, la France compte un total de 28 médailles (9 en or, 5 en argent et 14 en bronze), loin des 45 récoltées en 2012.

Les champions 2016 (médaillés d'or)

- ◇ Damien Seguin : Voile
- ◇ Fabien Lamirault, Stéphane Molliens et Jean-François Ducay : Tennis de table par équipes
- ◇ Nantenin Keita : Athlétisme (400m)
- ◇ Stéphane Houdet et Nicolas Peifer : Tennis en fauteuil (en double)
- ◇ Robert Citerne, Marc-André Cratère, Yannick Ifébé, Romain Noble : Escrime (épée par équipes)
- ◇ Fabien Lamirault : Tennis de table individuel
- ◇ Marie-Amélie Le Fur : Athlétisme (400m) et Saut en longueur
- ◇ Sandrine Martinet : Judo.



Enfin visibles !

Les athlètes handicapés étaient pratiquement invisibles dans les médias lors des précédentes olympiades. Pour la première fois, cette année, France Télévisions a retransmis chaque jour 10 heures d'émission sur les jeux paralympiques, soit 100 heures de direct. Un grand pas a été franchi et le grand public a pu apprécier, à leur juste valeur, les exploits de ces sportifs hors pair.



Des athlètes hors normes qui se dépassent !

Les athlètes sont regroupés par catégories selon leur handicap (prothèse – fauteuil – malvoyant) et sont classés selon leur degré d'handicap. Aujourd'hui 160 délégations sont représentées pour environ 4 000 athlètes. 23 sports sont au programme avec un total de 2 642 médailles à distribuer dont 528 médailles d'or. La délégation française a engagé 126 sportifs (42 femmes et 84 hommes). Le plus jeune représentant français est Théo Curin âgé de 16 ans qui concourt en natation et qui a été amputé des 4 membres à l'âge de 6 ans. La 1^{ère} médaille d'or en judo a été remportée, dès le 1^{er} jour, par Sandrine Martinet, malvoyante française.

Les sports disputés : les connaissez vous tous ?

Athlétisme, aviron, boccia (sorte de pétanque avec des balles en cuir pour les handis-moteurs), basket en fauteuil, canoë-kayak, cyclisme sur piste et sur route, équitation, escrime en fauteuil, foot à 5 ou cécifoot (malvoyant), foot à 7 (handis-moteurs), goal ball (sport de ballon pratiqué par des athlètes malvoyants ou non voyants avec un ballon sonore), haltérophilie, judo (malvoyants ou non voyants), natation, rugby en fauteuil (mélange de hockey, de foot américain et de rugby qui se dispute à 4 joueurs par équipe), tennis en fauteuil, tennis de table, tir à l'arc, tir sportif, triathlon, voile, volley assis.

SPORTS

• PAGES SPÉCIALES SUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE RIO 2016

Les jeux paralympiques : mais qui a eu cette idée-là ?

C'est un médecin neurologue britannique, Sir Ludwig Guttman, qui, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a eu l'idée d'organiser des jeux internationaux, dans l'enceinte de son hôpital près de Londres, pour réhabiliter les vétérans devenus paraplégiques. Ce furent les premiers « jeux mondiaux des chaises-roulantes et des amputés » en 1948. Deux équipes d'anciens combattants ont alors participé à 2 épreuves : le tir à l'arc et le basket !

Partisan de la thérapie par le sport, le docteur Guttman rêvait d'une compétition mondiale pour les personnes handicapées qui se tiendrait tous les 4 ans comme les jeux olympiques.

Le flop de 1960

En 1960, le village des athlètes n'était pas accessible aux personnes en fauteuil. Ils devaient être portés dans les escaliers.

Les 9èmes jeux mondiaux eurent lieu à Rome en 1960 et l'on considère qu'il s'agit des 1ers Jeux Paralympiques. Toutes les personnes handicapées (mentaux, physiques, visuels) eurent droit d'y participer. Seuls, les sourds et malentendants n'y concourent pas car ils ont leurs propres jeux les « Deaflympics ».

Cette année-là à Rome, il s'agissait de jeux « parallèles » aux JO, d'où leur nom de « Jeux Paralympiques ». Ce n'est

que depuis 1988, à Séoul, que les Jeux Paralympiques se déroulent dans la même ville que les Jeux Olympiques.



1ères compétitions en 1948

CULTURE

Médiation accessible

Chargée de médiation avec les publics handicapés dans les musées d'Antibes (Alpes-Maritimes), Marie Dubrulle a publié un exposé de ce qu'est et devrait être cette fonction. Elle évoque la place de l'art et des œuvres dans nos sociétés, leur utilité éducative et émancipatrice. A l'appui de son expérience, elle prodigue des conseils généralistes en matière d'accueil des publics, puis détaille celui des personnes de différents handicaps en expliquant notamment comment concevoir des outils de perception et de compréhension des sites et œuvres. [*HandyBook*, par Marie Dubrulle, Edilivre, 32€ en format papier et 19,20€ en numérique PDF].



LE COIN DES PETITES ANNONCES

👉 **À vendre** : véhicule Scénic de 2007 ; 1.5 DCI ; 85 CV ; 119 000 Kms ; 5 places ; boîte manuelle. Équipé d'un bras articulé télescopique pour soulever un fauteuil roulant. Contrôle technique OK. Prix : 5 500 € (à débattre).

Contact :
02.99.64.55.14
(parution juillet 2016)



JEUX

Dictons de l'automne

« À la Toussaint, commence l'été de la Saint-Martin »
 « L'été de la Saint-Martin dure 3 jours et un brin »

Mais qu'appelle-t-on l'été de la Saint-Martin ?

Il s'agit d'une période de temps ensoleillé et radouci qui peut se produire en octobre ou début novembre. Elle dure de quelques jours à plus d'une semaine ou même ne pas survenir certaines années. La légende veut que ce redoux se soit produit après la mort de Saint Martin (des arbustes refleurirent au passage du cortège) lorsque l'on ramenait son corps à Tours où il fut inhumé un 11 novembre. Aujourd'hui, nous avons une explication météorologique à ce phénomène. En Amérique, c'est l'été indien qui ne doit pas être confondu avec la saison du changement de couleur des feuillus, même si les 2 peuvent coïncider.

JEUX

Devinettes - Le pactole est synonyme de fortune. Ce mot est tiré du nom d'une rivière qui charriait des pépites d'or. Vrai/Faux ? (voir sol.1)

C'est un fruit juteux, qui devient loisir en mer ou en rivière et ceux qui l'ont sont heureux. Qu'est ce ? (voir sol.2)

Blagues — Le père de Toto lui demande :

- Que fais-tu avec cette bombe d'insecticide ?
- J'en mets dans mes chaussures car j'ai des fourmis dans les pieds.

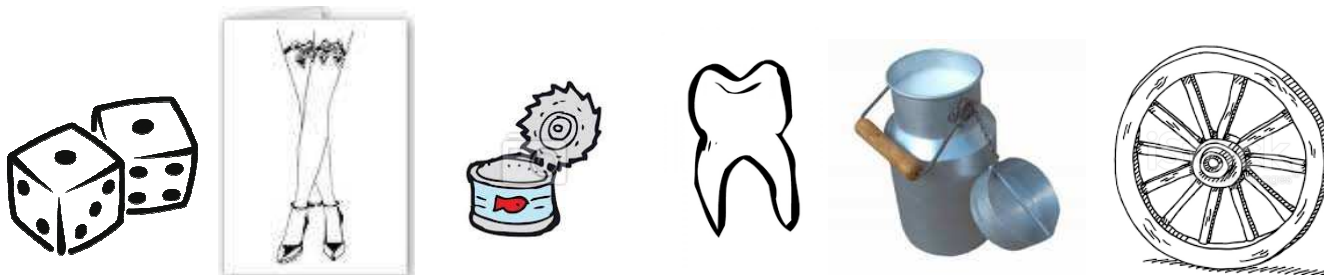
La maîtresse demande à Manu :

- Dans la phrase « le voleur est arrêté » où se trouve le sujet ?
- Sûrement en prison, madame.

Le saviez-vous ? Le corps humain possède 570 muscles, le seul que l'on peut voir facilement est la langue !

Charade - Mon 1^{er} est un abri pour les oiseaux
 Mon 2nd n'est pas riche
 Mon 3^{ème} peut être douillet pour les amoureux
 Mon 4^{ème} a trop forcé sur la bouteille
 Mon 5^{ème} est sous la croute
 Mon tout est un slogan revendicatif de l'APF (voir sol.3)

Rébus — On ne veut plus qu'on nous en mette... (voir sol.4).



SOLUTIONS DES JEUX

Sol.1 : C'est vrai, c'est une rivière de Turquie qui aurait fait la fortune du roi légendaire de Lydie : Crésus.
Sol.2 : La pêche. — **Sol.3** : Ni pauvre, ni soumis (nid, pauvre, nid, saoul, mie) - **Sol.4** : des bâtons dans les roues (des, bas, thon, dent, lait, roue).

INFOS PRATIQUES

DONS - Legs, donations, assurances-vie

Choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site www.apf35.fr ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes – tél. : 02.99.84.26.66.

● **Han'dizou 35** est édité au **trimestre**. Pour celui de janvier—février—mars 2017, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 10 décembre 2016**.


● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.

Tirage : 500 exemplaires

● **Directeur de la publication** : Francis Renard

● **Comité de Rédaction** : Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Francis Renard, Tel : 02 99 84 26 66



DON
DE
CONFIANCE

→ Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie


A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

M^{me} M^{lle} M. Prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Tél. E-Mail (facultatif)

Je souhaite être contacté(e)
 Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Seul apposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.



Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une **cotisation familiale** dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

À compléter et à retourner sous enveloppe sans affranchir à :
APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13,
 ou directement à votre délégation départementale.

OUI, je souhaite (au choix) :

Adhérer pour 1 an à l'APF
 25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement)

Adhérer à l'APF et m'abonner pour 1 an au magazine **FAIRE FACE**
 au prix spécial de 47 € (au lieu de 58 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif)
 par un don complémentaire de :

31/12/2014 jusqu'à 31/12/2013. **TOTAL de mon règlement :**

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

L'adhésion est individuelle M^{me} M^{lle} M. FRULL13

Nom :
 Prénom :
 N° d'adhérent (facultatif) :
 Adresse :
 CP [] [] [] [] [] Ville :

Ci-joint mon règlement par :
 Chèque à l'ordre de l'Association des Paralysés de France
 Carte bancaire : merci de nous contacter au 01 53 80 81 04

Renseignements facultatifs :
 Numéro de téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
 Adresse e-mail : @

Vous avez entre 18 et 25 ans ?
 Votre 1^{re} année d'adhésion est gratuite.
 Contactez votre délégation départementale pour en savoir plus.

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné.